



ARRETE N° 2025 – 154
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
FESTIVAL « PAROLES PAROLES 2025 »
Du Mercredi 19 au Dimanche 30 Mars 2025

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame Vanessa SIMON CATELIN de l'Associations « Les Z'Ateliers de la Tête de Bois », afin d'organiser le Festival « Paroles Paroles 2025 », du Mercredi 19 au Dimanche 31 Mars 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre du Festival " Paroles Paroles 2025" se déroulant en partie aux Greniers à Sel, Rue de la VILLE, le stationnement sera autorisé sur la Place Henri Jeanson, pour les Organisateurs (3 voitures) et de *façon ponctuelle pour les différentes compagnies*, du **MERCREDI 19 MARS 2025 à 9H00**, au **DIMANCHE 30 MARS 2025 à 20H00**, afin de permettre le déchargement et le chargement des matériels.

ARTICLE 2 : La voie d'accès à la Place Henri Jeanson, devra rester libre pendant la période citée dans l'article 1, afin de permettre les interventions du Centre de Secours, en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera réservé, sur 8 places, sur le Parking BASSIN DE L'EST (sur la gauche), pendant la période citée dans l'article 1.

ARTICLE 4 : Mise en place des barrières pour la réservation des places de stationnement par le Centre Technique Municipal et installation par la Police Municipale

ARTICLE 5 : le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Organisateurs chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 4 Mars 2025,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

